

Fiche d'information n° 11 Gouvernance mondiale des migrations – faits nouveaux depuis l'édition 2018 du Rapport



L'adoption, en décembre 2018, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés marque une nouvelle étape dans la coopération internationale visant à gérer les mouvements de personnes et à y répondre. Le chapitre 11 fait le point sur cet événement, survenu depuis la publication du Rapport *État de la migration dans le monde 2018*, dont un chapitre était consacré à la gouvernance mondiale des migrations. Le présent

chapitre propose une analyse descriptive des deux pactes mondiaux. Il retrace leur élaboration et leur adoption et examine succinctement leur complémentarité, leur cohérence et leurs lacunes, ainsi que leurs incidences sur l'architecture mondiale de la gouvernance des migrations. Concernant l'avenir, il présente les conséquences clés de ces faits nouveaux et les difficultés que pose la mise en œuvre des deux pactes mondiaux.

Ces pactes mondiaux marquent une nouvelle étape dans la coopération internationale visant à gérer les mouvements de personnes et à y répondre. Bien que juridiquement non contraignants, ils sont l'expression d'un consensus presque universel sur des questions qui nécessitent une coopération et sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Le Pacte mondial sur les réfugiés, s'il est mis en œuvre de façon cohérente, renforcera la volonté des États d'accueillir des réfugiés en remédiant au sentiment d'abandon qu'éprouvent ces États lorsque leur fardeau n'est pas partagé avec d'autres.

Conçu par les États Membres des Nations Unies dans une perspective à long terme, le Pacte mondial sur les migrations a déjà permis une avancée : la prise en considération officielle, par les Nations Unies, de l'une des dernières questions mondiales restées en suspens. Il est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental à l'échelle mondiale, et constitue une avancée majeure dans la coopération internationale.

L'un des défis, pour les Nations Unies et leurs États Membres, sera de gérer les fluctuations prévisibles du soutien politique et de l'engagement à mettre en œuvre le Pacte mondial. Contrairement aux processus

relatifs à l'adoption et à l'application des traités (ainsi qu'à leur retrait), qui sont nécessairement longs et compliqués, l'appui à ces pactes juridiquement non contraignants est avant tout politique. Il est probable qu'en raison des inévitables changements de gouvernements nationaux au fil du temps, le soutien des États sera mouvant. Dans un contexte de complexité croissante et de fragmentation toujours plus profonde, la mise en œuvre de politiques et de pratiques positives et constructives dans le domaine de la migration internationale devra impérativement être fondée sur un rôle moteur et un engagement indéfectible de la vaste majorité des États, du système des Nations Unies et des nombreuses autres parties prenantes.

Objectifs du Pacte mondial sur les migrations, par catégorie

1. Mesures précises et relativement simples	2. Questions précises mais controversées	3. Objectifs très vastes et ambitieux
Améliorer les données et les recherches sur la migration (objectif 1)	Ouvrir des voies légales plus larges pour les migrants (objectif 5)	Réduire les facteurs négatifs de migration (objectif 2)
Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration (objectif 2)	Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée (objectif 11)	S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire (objectif 7)
Munir les migrants d'une preuve de leur identité légale (objectif 4)	Ne recourir à la détention qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange (objectif 13)	Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et cohésion sociale (objectif 16)
Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent (objectif 6)	Assurer l'accès des migrants aux services de base (objectif 15)	Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits (objectif 17)
Sauver des vies et coordonner l'action pour retrouver les migrants disparus (objectif 8)	Investir dans le perfectionnement des compétences et la reconnaissance mutuelle (objectif 18)	Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable (objectif 19)
Renforcer la lutte transnationale contre le trafic (objectif 9)	Faciliter le retour et la réintégration (objectif 21)	Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux (objectif 23)
Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes (objectif 10)		
Renforcer les procédures migratoires (objectif 12)		
Renforcer les services consulaires pour les migrants (objectif 14)		
Faciliter les transferts de fonds (objectif 20)		
Soutenir la portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis (objectif 22)		

Le Rapport est disponible à l'adresse www.iom.int/wmr/.